

# AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° DNCMP/M /F/2018 POUR LA FOURNITURE DU MATERIEL INFORMATIQUE A L'ONPR.

Date de publication: le 02/3/2018

Date d'ouverture des offres: le 04/4/2018

## 1. Objet :

L'Office National des Pensions et Risques Professionnels des Fonctionnaires, des Magistrats et des Agents de l'Ordre Judiciaire (ONPR en sigle) invite, par le présent Appel d'Offres, les Soumissionnaires admis à concourir à présenter leurs offres sous pli fermé pour la fourniture du matériel informatique à l'ONPR.

## 2. Financement du marché

Les fonds nécessaires pour la fourniture du matériel faisant objet du présent Avis d'Appel d'Offres proviennent des fonds propres de l'ONPR, exercice 2018. A ce titre, le marché n'est exonéré d'aucune taxe.

## 3. Mode de passation du Marché

La passation de ce marché sera conduite par un appel d'offres ouvert national tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

## 4. Allotissement

Le marché est fait d'un seul lot : Matériel informatique.

## 5. Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est fixé à 45 jours calendriers maximum à partir de la réception de la lettre de commande dûment signée.

## 6. Conditions de participation

La participation au marché est ouverte, à égalité de conditions, à toute personne physique ou morale remplissant les conditions juridiques, techniques et financières requises au sens des articles 155 à 158 de la Loi n°1/04 du 29 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics du Burundi.

Ne peut participer à l'appel d'offres, tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics et toute personne en litige avec l'ONPR pour les dossiers liés au marché de service.

## 7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être retiré au secrétariat de la Direction Générale de l'ONPR à partir du 11/04/2018 moyennant paiement d'une somme de cinquante mille francs burundais (50.000Fbu), dont vingt-cinq mille francs à verser sur le compte n°1123/151 ouvert à la BRB au nom de l'ONPR et les vingt-cinq mille autres au compte n°1101/001-04 ouvert à la BRB. Il peut également être consulté à la même adresse tous les jours ouvrables et pendant les heures de service.

Toute question concernant le présent Appel d'Offres sera adressée au secrétariat de la Direction Générale de l'ONPR ; Quartier ROHERO I, Chaussée PL RWAGASORE, n°187, Tél: 22276229, B.P : 3079 Bujumbura II.

## 8. Caution de soumission

L'offre sera accompagnée d'une garantie d'un montant d'un million francs burundais (1.000.000 FBU).

## 9. Présentation des offres

Les offres doivent être rédigées en langue française. Les formulaires de soumission types sont inclus dans le Dossier d'Appel d'Offres. Le format et les dispositions doivent être respectés.

Les offres rédigées en cinq exemplaires dont un original et quatre copies marquées comme tels seront contenues dans une enveloppe fermée et déposées au secrétariat de la Direction Générale de l'ONPR au plus tard le 11/04/2018 à 9 heures pour être enregistrées. L'enveloppe portera la mention « *Offre pour la fourniture du matériel informatique à l'ONPR* » - *A n'ouvrir qu'en séance publique* ».

## 10. Dépôt des offres

Les offres doivent être déposées à l'adresse indiquée ci-dessus au plus tard le 11/04/2018 à 9 heures.

## 11. Validité des Offres

Les offres déposées resteront valides pour une période de 90 jours calendriers à compter de la date de dépôt des offres.

## 12. Ouverture des Offres

L'ouverture des offres aura lieu en séance publique, en présence des soumissionnaires qui le souhaitent ou de leurs représentants, le même jour le 11/04/2018, à 10 heures dans la salle des réunions de l'ONPR.

Conformément à l'article 22 alinéa 9 du code des Marchés Publics, un cadre requis par l'Autorité contractante auprès de la DNCMP, peut assister à la séance d'ouverture

des offres. Il dresse un rapport sur le déroulement de la séance et donne une copie à l'Autorité contractante. Il ne signe pas sur le PV d'ouverture des offres.

Les soumissionnaires présents au moment de l'ouverture des offres devront signer un document des présences qui sera annexé au procès-verbal d'ouverture des offres qui sera contresigné par tous les soumissionnaires présents et transmis à la Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics.

Les offres doivent être paginées, paraphées et comprendre une table des matières.

### 13. Critères de qualification

Les exigences en matière de qualification sont spécifiées dans le Règlement Particulier d'Appel d'Offres(RPAO) et sont :

#### a. Administrativement :

- Les bordereaux d'achat du DAO portant son numéro ;
- L'attestation de non redevabilité en original délivrée aux impôts et taxe par les services de l'OBR et en cours de validité ;
- L'attestation de non redevabilité en original délivrée par l'INSS du Burundi et en cours de validité ;
- Le certificat d'immatriculation fiscal ;
- L'attestation original de non faillite délivrée par le Tribunal du Commerce en cours de validité ;
- Une adresse fixe connue du soumissionnaire ;
- Les copies des statuts et du registre de commerce du soumissionnaire.

#### b. Pour l'offre financière

- la soumission financière établie suivant le modèle en annexe ;
- le bordereau des prix unitaires conformément au modèle en annexe.

NB : L'absence ou la non-conformité de l'un des documents entraîne le rejet de l'offre lors de l'analyse et les documents scannés ne sont pas autorisés

### 14. Adresse

Quartier ROHERO I, Chaussée PL RWAGASORE, n°187 Tél: 22276229, B.P : 3079 Bujumbura II.

Fait à Bujumbura, le 16/03/2018

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'ONPR

Valentin BAGORIKUNDA

